

**Arrêté de nomination du jury du DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE (grade MASTER)
Mention Maladie rénale chronique, dialyse transplantation rénale
Année universitaire 2022-23**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.613-1, L.712-2°, R.811-13, D.911-31

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master

Vu l'arrêté régissant le diplôme :

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Vu l'arrêté d'accréditation à délivrer le diplôme en date du 19 novembre 2020

Vu la circulaire 2000-33 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Par arrêté du Président d'Université Côte d'Azur

Sont désignés (es) Présidents (es) du Jury

Professeur Thomas CLUZEAU

Sont désignés (es) Membres du Jury

UE Bases fondamentales	Pr ESNAULT
UE Clinique	Pr ESNAULT
UE Langue vivante	Mme FRANKLIN-LANDI – Pr CLUZEAU
UE Parcours de santé	Pr ESNAULT
UE Recherche	Dr BRIGNON
UE Mémoire professionnel et soutenance	Dr BRIGNON
UE Stage	Pr CLUZEAU – Mme IVALDI

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre 3, du semestre 4 et des sessions de rattrapage

Article 3 : *Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise*

Fait à Nice, le 24/10/22

Pour le Président et par Délégation,
Le Doyen de l'UFR Médecine, Pr Patrick Baqué

